

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le vendredi 1^{er} décembre 2017 à 13h00 sous la présidence du maire, Monsieur Rolland Camiré.

Sont également présents, les membres du conseil, Messieurs Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté et Madame Lise Larochelle ainsi que Mme Julie Brousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Monsieur Sylvain Côté a motivé son absence.
Madame Perron arrive à 13h05.

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal tel que prévu au point 2 de l'ordre du jour.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée s'est ouverte à 13h00.

2017-11-234

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Lise Larochelle, appuyée par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Reprise de la séance extraordinaire ajournée du 27 novembre 2017
2. Ouverture de l'assemblée
3. Constatation de régularité et de quorum
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions
6. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 825 000 \$ qui sera réalisé le 5 décembre 2017 pour le règlement d'emprunt 2017-08 pour des travaux de ponceaux, rechargement et pavage pour les rangs 10 et 11 dans le cadre du programme RIRL An 1.
7. Soumissions pour l'émission de billets
8. 2e période de question du public
9. Levée de l'assemblée

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'est présent dans la salle.

2017-11-235

6. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 825 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 5 DÉCEMBRE 2017 POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-08

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Val-Joli souhaite emprunter par billets pour un montant total de 825 000 \$ qui sera réalisé le 5 décembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2017-08	643 129 \$
2017-08	181 871 \$

ATTENDU QU' Il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2017-08, la Municipalité de Val-Joli souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 5 décembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 juin et le 5 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière.
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	72 200 \$	
2019.	74 300 \$	
2020.	76 400 \$	
2021.	78 800 \$	
2022.	80 900 \$	(à payer en 2022)
2022.	442 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2017-08 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 5 décembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2017-11-236

7. SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	27 novembre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,5173 %
Montant :	825 000 \$	Date d'émission :	5 décembre 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 5 décembre 2017, au montant de 825 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

72 200 \$	2,00000 %	2018
74 300 \$	2,05000 %	2019
76 400 \$	2,20000 %	2020
78 800 \$	2,40000 %	2021
523 300 \$	2,60000 %	2022

Prix : 98,80100

Coût réel : 2,82881 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

72 200 \$	2,86000 %	2018
74 300 \$	2,86000 %	2019
76 400 \$	2,86000 %	2020
78 800 \$	2,86000 %	2021
523 300 \$	2,86000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,86000 %

3 - CD DU VAL-SAINT-FRANCOIS

72 200 \$	3,00000 %	2018
74 300 \$	3,00000 %	2019
76 400 \$	3,00000 %	2020
78 800 \$	3,00000 %	2021
523 300 \$	3,00000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,00000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** est la plus avantageuse;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyée par le conseiller Gilles Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Val-Joli accepte l'offre qui lui est faite de **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** pour son emprunt par billets en date du 5 décembre 2017 au montant de 825 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2017-08. Ces billets sont émis au prix de 98,80100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

8. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucun citoyen n'est présent.

2017-11-237

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly

De lever cette séance à 13h18.

La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi, le 4 décembre 2017 à 20h00.

Proposition adoptée

Rolland Camiré
Maire

Julie Brousseau
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Signé à Val-Joli en date du _____

Rolland Camiré, maire

